



## excédent sous curatelle renforcée

Par **fredpatou**, le 17/11/2015 à 17:12

Bonjour,

Sous curatelle renforcée gérée par l'UDAF, je souhaiterais savoir que veut dire le mot excédent.

A savoir que je perçois un petit revenu soit 900 euros environ par mois.

L'Udaf me verse 90 euros par semaine.

Demandant un supplément d'argent soit 300 euros, l'Udaf veut me verser que 150 euros vu qu'elle calcule que le montant de mes revenus.

Or, sur mon compte courant il me reste la somme de 1500 euros environ (loyer, # Fournisseur en énergie #...réglés).

Donc que veut dire excédent pour l'Udaf vu que celle-ci ne me verse pas le reste de mon argent du mois.

Merci de me renseigner